

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Régate de club – dériveurs IND**
Date : **samedi 22 avril 2017**
Lieu : Lac des Varennes, 72340 Marçon
Autorité organisatrice : **Ecole de Voile de Marçon (72008)**
Grade : **5C**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règlements coupe Sarthe et Critérium optimist Sarthe

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : dériveurs solitaires et doubles, Opti,
- 3.2 **Les coureurs doivent se pré inscrire avant le 20 mars** en renvoyant le bulletin d'inscription ci-joint à : murieldieu@orange.fr
Ils confirmeront leur inscription à l'arrivée de la compétition voir paragraphe 5.1

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis : néant

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : samedi 22 avril de 13h à 14h
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Nombre de courses
Samedi 22 avril	14h 30	6

- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 17 h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours à effectuer seront affichés en annexe

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique sans modification

9. CLASSEMENT

9.1 Nombre de courses pour valider la compétition : 2

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) A partir de 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

Trois classements seront établis : inter série petit rating inférieur à 0.75, moyen rating compris entre 0.75 et 0.90 et grand rating > à 0.90, si au moins 5 bateaux sont compris dans chacun des groupes, sinon un seul classement IND (scratch)

Le classement de chaque course sera effectué en temps compensé.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Accès au plan d'eau**

Le Lac des Varennes est situé à la sortie du village de Marçon, suivre « Espace de loisirs ».

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter **Isabelle** :

Numéros de téléphone du club : 02.43.79.90.10 et 06.31.26.34.32